

Compte-rendu de la réunion du Conseil Municipal du 5 Mars 2012

Les membres du conseil municipal, dûment convoqués, se sont réunis le 5 Mars 2012 au lieu habituel des séances, salle du conseil, sous la présidence de Madame Adrienne SIMON, Maire.

Présents : Messieurs BURLIER. GIMENO. MARJOLLET. PAILLOUX. Madame BOURDAREAU. Messieurs LINLAUD. GORCE. PAMPIGLIONE. HIVERT. Mesdames MARCHAND. DELAGE. DENIS. Messieurs Michel MARTIN. Alain MARTIN.

Absents excusés : Madame CHAMBORD qui donne pouvoir à Madame SIMON. Monsieur POINT qui donne pouvoir à Monsieur GIMENO. Monsieur LINARD qui donne pouvoir à Monsieur GORCE. Monsieur ARRIVE-BEYLOT. Madame LEGER qui donne pouvoir à Madame DENIS. Monsieur FOURNIER. Monsieur CORMAU qui donne pouvoir à Monsieur Michel MARTIN.

Monsieur GORCE est désigné secrétaire de séance.

Une minute de silence est observée à la mémoire de Madame Bernadette BEYLOT.

Le compte-rendu de la précédente réunion est approuvé à l'unanimité.

1. approbation des Comptes Administratifs, des Budgets Primitifs Eau et Assainissement et des Comptes de Gestion du Trésorier.

* Monsieur GIMENO présente le CA 2011 de l'eau :

Section de fonctionnement

- dépenses	260 210,83 €
- recettes	263 719,48 €
- excédent de fonctionnement de l'exercice :	3 508,65 €

Section d'investissement

- dépenses	165 042,97 €
- recettes	195 313,47 €
- excédent d'investissement de l'exercice :	30 270,50 €

Compte tenu des excédents antérieurs et des restes à réaliser (118 121 €), le résultat global de clôture est de 15 206,84 € en investissement et de 32 989,62 € en fonctionnement.

Madame le Maire s'absente.

Madame BOURDAREAU, doyenne d'âge, fait procéder au vote.

Le Compte Administratif de l'eau est approuvé à l'unanimité.

* Monsieur GIMENO présente le CA 2011 de l'assainissement

Section de fonctionnement

- dépenses	138 082,11 €
- recettes	117 108,40 €
- déficit de fonctionnement de l'exercice :	- 20 973,71 €

Section d'investissement

- dépenses	45 623,23 €
- recettes	145 170,39 €
- excédent d'investissement de l'exercice :	99 547,16 €

Compte tenu des résultats antérieurs et des restes à réaliser (184 839 €), le résultat de clôture est de 38 706,60 € en investissement et – 6 267,64 € en fonctionnement.

Madame le Maire s'absente.

Madame BOURDAREAU, doyenne d'âge, fait procéder au vote.

Le Compte Administratif de l'assainissement est approuvé à l'unanimité.

* Monsieur GIMENO commente les budgets primitifs 2012 de l'eau et de l'assainissement :

Budget de l'Eau

Dépenses et recettes de fonctionnement s'équilibrent à : 307 989,62 €

Dépenses et recettes d'investissement s'équilibrent à : 365 117,46 €

Le conseil municipal approuve à l'unanimité le Budget Primitif 2012 du service de l'eau.

Budget de l'Assainissement

Dépenses et recettes de fonctionnement s'équilibrent à : 132 239 €

Dépenses et recettes d'investissement s'équilibrent à : 579 746,96 €

Le conseil municipal approuve le BP 2012 du service de l'assainissement à l'unanimité.

2. affectation des résultats

* Le conseil municipal constate que le Compte Administratif budget eau présente les résultats suivants :

	Résultat CA 2010	Virement à la Section de Fonct.	Résultat de l'exercice 2011	restes à réaliser	solde des restes à réaliser	chiffres à prendre en compte pour l'affectation de résultat
Inv.	103 057,34 €		30 270,50 €	dépenses : 118 121 €	- 118 121 €	15 206,84 €
Fonct.	31 501,63 €	2 020,66 €	3 508,65 €			32 989,62 €

et décide, à l'unanimité, d'affecter le résultat comme suit :

Affectation obligatoire :		
à la couverture d'autofinancement (c/1068)		0,00 €
Solde disponible affecté comme suit :		
Affectation à l'excédent reporté de fonctionnement (002)		32 989,62 €
Total affecté au cpte 1068 :		0,00 €

* Le conseil municipal constate que le Compte Administratif budget assainissement présente les résultats suivants :

	Résultat CA 2010	Virement de la Section de Fonct.	Résultat de l'exercice 2011	restes à réaliser 2011	solde des restes à réaliser	chiffres à prendre en compte pour l'affectation de résultat
Invest.	123 998,44 €		99 547,16 €	184 839,00 €	- 184 839 €	38 706,60 €
Fonct.	67 409,63 €	52 703,56 €	- 20 973,71 €			- 6 267,64 €

et décide, à l'unanimité, de ne rien affecter (résultat déficitaire).

Les comptes de gestion 2011 des budgets de l'eau et de l'assainissement présentés par le trésorier étant identiques aux comptes administratifs sont également approuvés.

3. tarifs de l'eau et de l'assainissement

Monsieur GIMENO présente une étude comparative des tarifs de l'eau et de l'assainissement 2010 dans le département.

Il apparaît que celui de CHASSENEUIL est le plus bas de la Charente et ne permet pas d'autofinancer les investissements nécessaires.

La commission des finances propose une augmentation de 10 % afin d'aider au financement des travaux à réaliser ; ce qui représente une augmentation annuelle pour 100 m³ de 14 € pour l'eau et de 13 € pour l'assainissement.

Le conseil municipal, à l'unanimité moins 3 voix contre (Monsieur M. MARTIN, Monsieur A. MARTIN et Monsieur CORMAU) fixe les tarifs de l'eau et de l'assainissement pour l'année 2012 ci-après :

abonnement annuel	44,00 €
mètre cube consommé	1,05 €
mètre cube gros consommateur (+ 4 000 m ³)	0,87 €
Tarif "Fuite Eau", le mètre cube	0,52 €
mètre cube d'eau usée (redevance assainissement)	1,38 €
taxe de raccordement	363,00 €

4. tarifs du camping et de location des tivolis

Le conseil municipal, sur proposition de la commission des finances, décide de créer un forfait pour la semaine :

CAMPING	Tarif 1 jour
adultes	3,00 €
enfants jusqu'à 10 ans	1,50 €
véhicules	1,50 €
emplacement	3,00 €
branchement électrique	3,50 €
garage mort par jour	1,50 €
borne camping-car : branchement eau	2,00 €
borne camping-car : branchement électrique	2,00 €
tarif lavage (machine à laver le linge)	4,50 €
tarif sèche-linge	4,50 €
bouteille de glace	0,50 €
Forfait semaine pour 2 adultes + emplacement + électricité (7 nuitées)	80 €
Forfait semaine enfant moins de 10 ans (7 nuitées)	8 €

LOCATION TIVOLI

Location aux particuliers et aux associations	100,00 €
Montage ou démontage si nécessaire	26 € / heure par agent
Associations chasseneuillaises	gratuit sauf montage et démontage si nécessaire
Caution fixée à 500 €	

Le conseil municipal, à l'unanimité, approuve les tarifs du camping et de location des tivolis 2012 ci-dessus.

5. emprunt budget eau pour la rénovation du château d'eau de La Fuie

Monsieur GIMENO présente les offres reçues suite à notre demande pour un prêt de 120 000 €. Chaque établissement bancaire n'a pu proposer qu'un prêt de 60 000 €. La commission des finances a souhaité retenir une offre à taux fixe avec remboursement trimestriel et échéances constantes.

Le conseil municipal, à l'unanimité, décide de retenir l'offre de la Caisse d'Epargne pour un prêt de 60 000 € au taux fixe initial de 4,57 % sur 15 ans avec échéances constantes et remboursement trimestriel et de retenir également l'offre du Crédit Agricole pour un prêt de 60 000 € au taux fixe de 4,47 % sur 15 ans avec échéances constantes et remboursement trimestriel.

Le conseil municipal autorise Madame le Maire à signer les contrats correspondants.

6. règlement des services d'eau et d'assainissement

Après présentation par Monsieur GIMENO, le conseil municipal, à l'unanimité, approuve les règlements des services de l'eau et de l'assainissement proposés par la commission des finances.

7. réalisation de ralentisseurs Rue Bir'Hacheim (demande de subvention au Conseil Général, Région) + Zone 30

Madame le Maire expose que la réalisation des ralentisseurs Rue Bir'Hacheim (RD 27) peut être subventionnée par la Région Poitou-Charentes (FRIL) et le Conseil Général dans le cadre des aménagements de sécurité (amendes de police).

Madame le Maire rappelle que les trois ralentisseurs sont installés devant le cimetière, le collège et le lycée professionnel et que l'opération s'élève à 19 176 € HT.

Le conseil municipal, à l'unanimité, sollicite une subvention auprès de Madame la Présidente de la Région Poitou-Charentes et de Monsieur le Président du Conseil Général de la Charente pour cette opération et décide d'instaurer une zone limitée à 30 km/h au niveau du ralentisseur sur environ 300 m.

8. rénovation de la gare (demande de subvention FEADER)

Madame le Maire fait part de l'avenant des travaux de rénovation de la gare et informe qu'un dossier de demande de subvention a été transmis fin 2011 à la DDT (service de

l'Economie Agricole et Rurale) en vue d'obtenir une subvention européenne du FEADER (Fonds Européen Agricole pour le Développement Rural) dans le cadre des services de base pour l'économie et la population rurale.

Le coût de l'opération étant de 319 600 €, la subvention sollicitée pourrait s'élever à 40 600 €.

Le conseil municipal, à l'unanimité, sollicite auprès du FEADER une subvention de 40 600 € pour les travaux de rénovation de la gare avec accueil de la bibliothèque municipale.

9. participation de VILOGIA pour la construction de la gare

Madame le Maire rappelle au conseil municipal que depuis l'origine du projet de rénovation de la gare, il avait été convenu avec la Société HLM « Le Foyer » (VILOGIA) que cette dernière participerait pour ses logements à hauteur du tiers des travaux de ravalement, charpente, couverture et plomberie de l'ancien bâtiment.

Suite à l'appel d'offres, Madame PEROT, architecte, a calculé la participation de VILOGIA :

- lot ravalement : 1/3 de 21 990,01 € HT soit 7 330 €
- lot charpente : 1/3 de 11 204,96 € HT soit 3 734,98 €
- lot couverture : 1/3 de 37768,71 € HT soit 12 589,57 €
- lot plomberie sanitaires : poste 3.5.2 pour 190 € HT et poste 3.5.3 pour 372 € HT soit 562 € HT

ce qui donne un total de 24 216,55 € HT.

Le conseil municipal, à l'unanimité, sollicite une participation de 24 216,55 € auprès de la société HLM « Le Foyer » (VILOGIA) pour la rénovation de la gare (partie logement).

10.convention pour l'épandage des boues de la station d'épuration

Madame le Maire informe le conseil municipal qu'une convention est nécessaire entre la commune et les agriculteurs pour l'épandage des boues de la station d'épuration sur les sols agricoles.

La convention stipule :

- les caractéristiques des boues
- les conditions de leur utilisation
- les modalités techniques et pratiques de réalisation des épandages
- les modalités du suivi de la filière permettant la validation des résultats
- les engagements respectifs de chacune des parties contractantes.

Madame le Maire donne la liste des quatre exploitations concernées.

Le conseil municipal, à l'unanimité, accepte la convention proposée et autorise Madame le Maire à la signer.

11.convention de servitude avec ERDF pour les HLM Le Foyer

Madame le Maire informe le conseil municipal que pour l'alimentation électrique du projet de construction de logements par la SA HLM Le Foyer au lieudit « Le Grand Pré », il est nécessaire d'installer des câbles basse tension dans environ 400 ml de tranchée sur les parcelles cadastrées section AD n° 675.677.679.681.683 appartenant à la commune.

Dans ce but, une convention de servitude doit être signée avec ERDF.

Le conseil municipal, à l'unanimité, autorise Madame le Maire à signer la convention avec ERDF.

12. délibération pour la modification des statuts de la CCHC (Maison de Santé de ROUMAZIERES)

Madame le Maire informe le conseil municipal :

- Qu'un premier projet d'implantation de Maison de Santé pluridisciplinaire est en phase de réalisation en Haute Charente sur la commune de Roumazières-Loubert.

- Que la Communauté de Communes de Haute-Charente (CCHC) doit avoir la compétence pour mettre en œuvre ces nouveaux pôles de santé en milieu rural,

- Qu'en séance communautaire du 21 décembre 2011, il a été validé l'ajout de cette nouvelle compétence dans les statuts de la CCHC, à savoir :

Dans le bloc 3, Compétences facultatives

et

Dans le 3-5 Actions diverses

le texte suivant: « Constructions et Exploitations de Maisons de Santé Pluridisciplinaires en Haute Charente »

Madame le Maire demande aux conseillers municipaux de se prononcer sur cet ajout de compétences.

Le conseil municipal, à l'unanimité moins 3 abstentions (Messieurs HIVERT. Michel MARTIN. CORMAU), approuve :

- La prise de la compétence « Constructions et Exploitations de Maisons de Santé Pluridisciplinaires en Haute Charente »

- L'ajout de cette nouvelle action aux statuts de la CCHC

dans le bloc 3, Compétences facultatives

dans le 3-5 Actions diverses

et autorise Madame le Maire à signer tous les documents relatifs à cette modification de statuts de la CCHC.

13.modification des statuts de la CCHC pour la création de zone de développement de l'éolien

Madame le Maire informe le conseil municipal que :

- Par courrier du 16/01/12, Monsieur le Sous-Préfet a demandé au Conseil Communautaire de retirer la délibération relative à la modification du règlement intérieur et l'ajout de la mention : «Etudes et Création de ZDE (Zone de Développement Eolien) et mise en place de toutes les procédures nécessaires au Développement des Energies Renouvelables».

- Afin d'éviter tout recours contentieux, chaque conseil municipal des communes membres doit délibérer à nouveau afin d'inscrire dans les statuts de la CCHC (Communauté de Communes de Haute-Charente), au bloc « Compétences facultatives » la compétence définie comme telle : « Création et délimitation de zone de développement de l'éolien ».

Madame le Maire demande aux conseillers municipaux de se prononcer sur :

- La suppression de l'article 7 des Statuts (Arrêté n°23/2009 du 14/05/09) « *Un règlement intérieur préparé par le bureau est proposé au Conseil Communautaire. Une fois adopté par le conseil, il est annexé aux présents statuts* »,
- L'inscription dans les statuts de la CCHC, au bloc « Compétences facultatives » la compétence définie comme telle : « Création et délimitation de zone de développement de l'éolien ».

Le conseil municipal, à l'unanimité moins 2 voix contre (Messieurs GORCE. LINLAUD) et 2 abstentions (Madame MARCHAND. Monsieur PAMPIGLIONE) approuve :

- La suppression de l'article 7 des Statuts (Arrêté n°23/2009 du 14/05/09) « *Un règlement intérieur préparé par le bureau est proposé au Conseil Communautaire. Une fois adopté par le conseil, il est annexé aux présents statuts* »,
- La prise de la compétence « Création et délimitation de zone de développement de l'éolien »
- L'ajout de cette nouvelle action aux statuts de la CCHC
dans le bloc 3 : Compétences facultatives
dans le 3-5 : Actions diverses

et autorise Madame le Maire à signer tous les documents relatifs à cette modification de statuts de la CCHC.

14.résultat de l'appel d'offres pour la rénovation du château d'eau de La Fuie

Madame le Maire donne connaissance au conseil municipal du rapport d'analyses des offres suite à la consultation réalisée pour la réfection du château d'eau de «La Fuie» et du surpresseur de « Chez Dieu ».

La meilleure offre est celle de l'entreprise RESINA pour un total de 156 884,95 € TTC.

Le conseil municipal décide de retenir l'entreprise RESINA et autorise Madame le Maire à signer toutes pièces utiles au marché.

15.redevance GRDF au titre de l'occupation du domaine public

Madame le Maire rappelle que, conformément au Code Général des Collectivités Territoriales, les concessionnaires de réseaux sont tenus de s'acquitter auprès des communes de redevance au titre de l'occupation du domaine public pour les ouvrages de distribution du gaz naturel.

Après application des différents paramètres pour le calcul, le plafond de la redevance se monte à 495,80 € pour l'année 2011.

Le conseil municipal, à l'unanimité, décide d'appliquer une redevance d'un montant de 495,80 € à GRDF.

16.organisation des ateliers

Le conseil municipal prend connaissance d'un organigramme des services techniques établi par Monsieur BRACHET et qui comporte trois pôles (voirie – espaces verts et bâtiments) avec chacun un chef de pôle.

Des modifications seront à apporter.

17. prise en charge par la commune d'une partie de la mutuelle des agents

Madame le Maire fait part au conseil municipal de l'avis favorable de la commission des finances du 23 Février dernier pour la participation de la commune à hauteur de 10 € par agent et par mois à la couverture « maladie » de leur mutuelle comme le prévoit le décret du 8 Novembre 2011 qui définit les modalités de la participation des employeurs.

Ce dispositif a été créé pour éviter le renoncement aux soins et pour inciter les agents à prendre une mutuelle.

Une procédure de labellisation nationale des mutuelles va être mise en place.

Le conseil municipal, à l'unanimité moins trois voix contre (Messieurs M. MARTIN. A. MARTIN. CORMAU) décide d'une participation de la commune à hauteur de 10 € par mois par agent titulaire pour la couverture « maladie » (complémentaire santé) des mutuelles qui seront labellisées et décide que cette mesure prendra effet dès la parution de la liste des mutuelles labellisées.

18. augmentation de l'IAT pour les chefs d'équipes, et Monsieur CHABERNAUD

Madame le Maire informe le conseil municipal que la commission chargée du personnel a donné un avis favorable à l'attribution de l'Indemnité d'Administration et de Technicité (IAT) au coefficient 2 pour les chefs d'équipe de l'atelier municipal et au garde-champêtre.

Le conseil municipal, à l'unanimité, décide d'instituer, à partir de l'année 2012, selon les modalités ci-après et dans la limite des textes applicables aux agents de l'Etat (décret n° 2002-61 et l'arrêté du 14 Janvier 2002) l'indemnité d'administration et de technicité aux agents relevant des cadres d'emplois suivants

Filière	Grade	Fonctions ou service (le cas échéant)	Montant moyen référence
technique	agent de maîtrise	chef d'équipe	469,70
technique	adjoint technique principal 1ère classe	chef d'équipe	476,10
technique	agent technique principal 2ème classe	chef d'équipe	469,70
police municipale	garde-champêtre principal	garde-champêtre	469,70

Les taux moyens retenus par le conseil municipal sont, conformément aux dispositions en vigueur, indexés sur la valeur du point fonction publique. Ils seront proratisés pour les agents à temps non complet ou autorisés à travailler à temps partiel.

Au taux moyen est affecté un coefficient multiplicateur de 2.

Le conseil municipal autorise Madame le Maire à moduler éventuellement les attributions individuelles et précise que les indemnités seront ajustées automatiquement lorsque les montants ou taux seront revalorisés ou modifiés par un texte réglementaire.

19. augmentation de l'IEMP pour quatre agents

Madame le Maire informe le conseil municipal que la commission chargée du personnel a donné un avis favorable à l'augmentation de l'Indemnité d'Exercice des Missions des Préfectures (IEMP) pour trois agents du secrétariat et l'éducateur sportif.

Madame le Maire propose de revaloriser, en regard du principe de parité avec les agents de l'Etat, l'IEMP au profit de ces personnels.

Le conseil municipal, à l'unanimité, décide d'attribuer, à compter du 1^{er} Avril 2012, l'IEMP au coefficient 3 pour les grades suivants :

- rédacteur principal
- rédacteur chef
- adjoint administratif 2^{ème} classe

Il décide également d'attribuer, à compter du 1^{er} Avril 2012, l'IEMP au coefficient 1 à l'éducateur sportif principal 1^{ère} classe.

Il décide que cette indemnité fera l'objet d'un ajustement automatique lorsque les montants ou taux seront revalorisés ou modifiés par un texte réglementaire.

20.vente d'une petite parcelle à la Zone d'Emploi

Madame le Maire présente au conseil municipal le plan de bornage de la parcelle cadastrée section E n° 1026 nouvellement créée suite à la demande de Monsieur Stéphane BERNARD pour l'agrandissement des terrains d'assiette de la station de lavage dont il est déjà propriétaire.

Ce terrain constitue un « délaissé » en bordure de la voie principale de la zone et il serait difficile de le céder à un autre acquéreur.

Le conseil municipal, à l'unanimité moins une abstention (Monsieur HIVERT) décide, après avoir pris connaissance de l'estimation des Domaines, de céder à l'EURL BERNARD Pneus, la parcelle de terrain cadastrée section E n° 1026 de 188 m² au prix de 2 € TTC, les frais d'acte et de bornage sont à la charge de l'acquéreur.

21.mise à disposition de Madame ARRIVE-BEYLOT

Madame le Maire rappelle au conseil municipal que la convention de mise à disposition de Madame Laurence ARRIVE-BEYLOT au CALC prévoit le remboursement par cette association de la totalité de ses salaires et charges afin d'être en conformité avec la réglementation.

Ainsi, il sera demandé au CALC le versement de la somme de 15 872,01 € pour la mise à disposition du 2 Septembre 2010 au 31 Août 2011.

Le conseil municipal, à l'unanimité, sollicite le remboursement par le CALC des salaires et charges de la mise à disposition de Mme ARRIVE-BEYLOT pour un montant de 15 872,01 € et décide de verser une subvention de 15 872,01 € à l'association CALC.

22.vente d'un véhicule de l'atelier

Madame le Maire expose qu'une information a été diffusée auprès du personnel communal pour recueillir éventuellement des offres pour la vente par la commune d'un véhicule RENAULT Trafic de 1996 et d'un CITROËN Berlingot de la même année.

Après dépouillement des offres, celles de Monsieur GIBOUT pour le Trafic et de la commune de LUSSAC pour le Berlingot sont les plus élevées.

Le conseil municipal, à l'unanimité, décide de céder à Monsieur Alexandre GIBOUT le véhicule RENAULT Trafic immatriculé 9375 TA 16 (n° inventaire : 1999 - 300 - 010) au prix de 1 250 € et de céder à la commune de LUSSAC le véhicule CITROËN Berlingot immatriculé 4976 TD 16 (n° inventaire : 2000 – 300 – 003) au prix de 2 000 €.

23.augmentation d'horaires pour Madame BROTHIER et Madame DENIS (conduite du bus)

Madame le Maire informe le conseil municipal que, suite à la démission de la conductrice du bus, il a été décidé, avec leur accord, d'augmenter le temps de travail à Madame Martine BROTHIER le mercredi et le samedi à Madame Nathalie DENIS à raison de 3 heures par semaine chacune.

Le conseil municipal, à l'unanimité, décide d'augmenter la durée hebdomadaire de travail de Madame BROTHIER de 29,82 h à 32,82 h et celle de Madame DENIS de 18,58 h à 21,58 h à compter du 1^{er} Avril 2012.

24.remboursement assurance

Madame le Maire donne connaissance au conseil municipal du courrier reçu de la Mutuelle de Poitiers de notre assureur concernant le remboursement des dommages causés au véhicule de Madame MELON pour un montant de 185,49 € (jante + pneu endommagé dans un nid de poule).

Le conseil municipal, à l'unanimité, décide de rembourser la somme de 185,49 € à la Mutuelle de Poitiers Assurance à MONTBRON pour le sinistre n° 4676385 de Madame Mélanie MELON.

25.adhésion au marché groupé de la Charente pour l'épicerie

Madame le Maire expose au conseil municipal qu'il convient d'adhérer au marché groupé de la Charente « épicerie » pour la période du 1^{er} Juillet 2012 au 30 Juin 2015.

En effet, aucun fournisseur local ne peut approvisionner les cantines scolaires pour les conserves avec des conditionnements de collectivité.

Ce groupement de commandes départemental est constitué par les établissements scolaires, hospitaliers et autres collectivités de la Charente.

Madame le Maire précise que les autres denrées sont achetées localement.

Le conseil municipal, à l'unanimité moins trois voix contre (Messieurs M.MARTIN. A. MARTIN. CORMAU) donne son accord à l'adhésion de la commune au marché groupé de la Charente pour l'épicerie.

26.achat du terrain de « Chantebuse » par Monsieur SARDIN

Le conseil municipal, à l'unanimité moins une abstention Monsieur Michel MARTIN, suite à la délibération du 9 Novembre 2011 par laquelle il a décidé la cession de 31 073 m² de terrain à l'entreprise SARDIN au lieu-dit « Chantebuse », réaffirme l'intérêt pour la commune de cette vente aux motifs suivants :

1. l'entreprise SARDIN Maintenance ne peut se développer dans les locaux actuels alors que le projet de construction est créateur d'emplois
2. le terrain cédé par la commune bénéficie de facilités d'accès nécessaires au

- développement de l'activité de maintenance notamment en direction des particuliers
3. le terrain est desservi par les réseaux VRD ce qui n'entraîne pas de dépense pour la collectivité
 4. la commune de CHASSENEUIL ne dispose plus de terrain pouvant convenir à une activité artisanale qui, par ailleurs, n'entraîne pas de nuisances sonore ou visuelle pour le voisinage. Si ce projet ne peut pas se réaliser sur ce terrain, l'entreprise se délocalisera
 5. l'entreprise SARDIN Maintenance est dynamique et performante et a reçu le diplôme d'honneur de bonne gestion remis par le CCGA.

INFORMATIONS

* Madame le Maire informe le conseil municipal de la démission de Monsieur Alain BROTHIER du conseil municipal.

* Madame le Maire informe le conseil municipal que suite à une baisse démographique, une classe sera fermée à l'école primaire à la rentrée prochaine ; le conseil municipal demande que la réouverture se fasse sur les mêmes bases que la fermeture.

* Suite aux dégradations récurrentes de la salle municipale, une réflexion doit être menée pour trouver une solution (augmentation de la caution ou arrêt des locations aux jeunes ...)

* Le conseil municipal donne son accord pour la suppression des dépôts de gerbe du 14 Juillet au Mémorial de la Résistance et au Monument de Morts.

* En raison d'une panne dont le coût de réparation est important, les feux tricolores sont mis en clignotant. Leur suppression est à étudier avec le plan de circulation.

* Monsieur SAUBADE a été recruté en qualité de chef d'équipe « espaces verts » à compter du 2 Mai 2012.
Son épouse cherche du travail dans la région.

* La réunion pour le PLU avec les personnes publiques associées aura lieu le 9 Mars 2012 à 9 h 30 à la salle des fêtes.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 23 h 25 mn.

Ce compte-rendu est provisoire et sera approuvé lors de la prochaine réunion.